

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. If swallowed, this material may reduce the clotting ability of the blood and cause bleeding. Chemical-resistant gloves must be worn when handling product and when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and water before reuse. KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.

All handlers must wear long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks, and chemical resistant gloves when handling this product.

FIRST AID: If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

For all cases of human ingestion, immediately notify a physician or Poison Control Centre. If a pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Vitamin K₁ in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.) will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams or ponds.

DIRECTIONS FOR USE: Use bait to control the Norway rat (*Rattus norvegicus*), Roof rat (*Rattus rattus*), and House mouse (*Mus musculus*) in dwellings, farm buildings, food service establishments (non-food areas), granary bins (empty), processing plants (feed, food, in non-food areas) and storage areas (non-food).

Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas: For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed area where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed. For areas where feed or food is processed, served, or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents before reuse of the plant (processing areas include storage and service). Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.



6258-6 Product Code: 5005

USE LIMITATIONS: For indoor use only. Bait MUST be placed either in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets, livestock or non-target wildlife. DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

Bait stations (**tier 3**) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal or injection molded plastic) and resistant to destruction by children; (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have internal structure which prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol.

Bait stations (**tier 2**) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations accessible to pets or livestock must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 3 bait stations: (1) resistant to destruction by non-target animals; and (2) have an entrance designed so that non-target animals cannot reach bait.

SELECTION OF TREATMENT AREAS: Determine areas where rats and/or mice will most likely find and consume the bait. Generally, these areas are along walls, by gnawed openings, in or beside burrows, in corners and concealed places, between floors and walls, or in locations where rodents or their signs have been observed. For indoor use only. Remove as much food as possible.

APPLICATION DIRECTIONS:

RATS: Place 100 to 500 grams of bait at intervals of 4.5 to 9 metres per placement. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 10 days or until signs of rat activity cease.

HOUSE MICE: Apply 7 to 14 grams of bait at intervals of 2.5 to 3.5 metres per placement. Larger placements (up to 100 grams) may be needed at points of high mouse activity. Maintain an uninterrupted supply of fresh bait for at least 15 days or until signs of mouse activity cease.

RATS/MICE: Replace contaminated or spoiled bait immediately. To prevent reinfestation, eliminate food, water, and harborage as much as possible. If reinfestation does occur, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations and replenish bait as needed.

DISPOSAL: Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

Rodent Disposal: Dispose of dead rodents in garbage or by burying.

STORAGE: Store in cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container, in a secure location inaccessible to children and non-target animals.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.



**Kills Warfarin Resistant Norway Rats and House Mice
Tue les rats surmulots et les souris communes résistant à la warfarine**

Norway rats and house mice may consume a lethal dose in one feeding with first dead rodents appearing four or five days after treatment begins.

Les rats surmulots et les souris communes peuvent consommer une dose mortelle en une seule fois, les premiers rongeurs morts apparaissant 4 ou 5 jours après le début du traitement.

**FOR INDOOR USE ONLY
USAGE À L'INTÉRIEUR SEULEMENT**

REGISTRATION NO.: 25424 PEST CONTROL PRODUCTS ACT
N° D'HOMOLOGATION: 25424 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES



GARANTEE / GARANTIE:
Brodifacoum,.....0,0059% / 0,0059%
Contains Dénatonium Benzoate
Warning, contains the allergen wheat.

Contient du benzoate de dénatonium
Avertissement, contient l'allergène blé.

READ THE LABEL BEFORE USING
(see side panels for additional precautionary statements)
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
(pour détails supplémentaires sur la sécurité, voir le panneau latéral)
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

**NET CONTENTS: 11.4 kg
CONTENU NET : 11,4 kg**



MADE IN USA

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou léthal si ingéré ou absorbé par la peau. Si avalé, ce produit peut diminuer la capacité du sang à coaguler et provoquer des saignements. Porter des gants résistants aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.

Lors de la manipulation du produit, porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures, ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Pour tous les cas d'exposition humaine par ingestion, informer immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Communiquer immédiatement avec un vétérinaire si l'on soupçonne l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : La vitamine K₁ par injection intramusculaire ou sous-cutanée, ou par ingestion orale est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement de temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas laisser ce produit se répandre dans les lacs, les rivières ou les étangs.

MODE D'EMPLOI : Utiliser l'appât pour contrôler le rat surmulot (*Rattus norvegicus*), le rat noir (*Rattus rattus*), et la souris commune (*Mus musculus*) dans les habitations, bâtiments agricoles, services alimentaires (sauf à proximité des denrées alimentaires), silos à grains vides, usines de transformation (alimentaires destinées à la consommation humaine ou animale, et non-alimentaires), et les aires d'entreposage (sauf celles où il y a des denrées alimentaires). Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments : Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires ou les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manipulation ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration). Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enlever des vêtements propres.

RESTRICTIONS D'UTILISATION : Uniquement pour une utilisation à l'intérieur. L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inévidable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblés. NE PAS placer les appâts dans des sites où il existe une possibilité de contamination des aliments ou des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Le point d'appât (**niveau 3**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes: 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) Il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention «AVERTISSEMENT – POISON» et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

Le point d'appât (**niveau 2**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3: 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux d'espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

CHOIX DES LIEUX DE TRAITEMENTS : Déterminer les lieux où les rats et/ou les souris trouveront et mangeront le plus facilement les appâts. Habituellement, ce sont les endroits situés le long des murs, les ouvertures rongées, dans ou à côté des terriers, dans les coins et aux endroits cachés, entre les planchers et les murs, ou là où les rongeurs ou leurs traces ont été observés. Utiliser uniquement à l'intérieur. Enlever le plus possible de nourriture.

APPLICATION :
RATS : Placer 100 à 500 g d'appât à un intervalle de 4,5 à 9 mètres par placement. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que l'activité des rats cesse.

SOURIS COMMUNES : Placer 7 à 14 g d'appât à un intervalle de 2,5 à 3,5 mètres par placement. Une plus grande quantité (jusqu'à 100 g) peut être nécessaire là où vous constatez une activité élevée des souris. Renouveler avec des appâts frais sans interruption pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que l'activité des souris cesse.

RATS/SOURIS : Remplacer immédiatement les appâts contaminés ou gâtés. Pour éviter une nouvelle prolifération de rongeurs, éliminer autant que possible toute nourriture, eau et lieux de cachette. Si il y a réinfestation, répéter le traitement. Installer des stations d'appâts permanentes alimentées en appâts selon les besoins, là où il y a une présence continue de rongeurs.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se débarrasser, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Élimination des rongeurs : Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

ENTREPOSAGE : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

041615/04-15